

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 03/06/2026

ID : 063-216304519-20260527-2026_033-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_033

Date de la convocation
21/05/2026

Date d'affichage
21/05/2026

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 1.6.2026.

Publication ou
notification le :
3.6.2026

Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 27 Mai
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : CHANTADUC Jacques-François, GIRAUD Vivien,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALLEST Sébastien à M. PIQUET Loïc
Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Cécile

Objet de la délibération :

Désignation délégué Commission Locale Chaîne des Puys - Faille de la Limagne

Monsieur le Maire présente le courrier reçu en date du 26 mai 2026 relatif à la reconnaissance du site de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la désignation du délégué, suite à l'élection municipale, à la commission locale UNESCO "Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - Faille de Limagne" et au comité de territoire Unesco.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- Ajouter à l'ordre du jour la présente délibération,
- Nommer Benjamin VOUTE en tant que représentant de la commune de Vernines à la Commission Locale UNESCO "Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - Faille de Limagne et au Comité de Territoire.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Cécile BEAUDONNAT

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 03/06/2026

ID : 063-216304519-20260527-2026_034-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_034

Date de la convocation
21/05/2026

Date d'affichage
21/05/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 1.6.2026.

Publication ou
notification le :
3.6.2026

Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 27 Mai
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : CHANTADUC Jacques-François, GIRAUD Vivien,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALLEST Sébastien à M. PIQUET Loïc
Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Cécile

Objet de la délibération :

Vente Terrain Communal - Fontsalive

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2025_039 portant sur la demande
d'achat de terrain communal au lieu dit Fontsalive.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une conduite d'eau est
potentiellement présente dans la partie vendue sans tracé précis et qu'une
servitude sera établie lors de la vente.

Monsieur le Maire présente la demande de l'acheteur concernant la prise en
charge des frais en cas d'intervention sur la conduite d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que,
considérant qu'un tracé précis de la conduite d'eau ne peut être établi et joint à
l'acte de vente, en cas d'intervention sur la conduite d'eau présente sur la
parcelle ZH 236,

**les frais relatifs à la tuyauterie et aux raccordements seront pris en charge
par le propriétaire de la parcelle ZH38 et que tous les autres frais seront
pris en charge par la commune.**

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Cécile BEAUDONNAT

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 03/06/2026

ID : 063-216304519-20260527-2026_035-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_035

Date de la convocation
21/05/2026

Date d'affichage
21/05/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 1.6.2026.

Publication ou
notification le :
3.6.2026
Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 27 Mai
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : CHANTADUC Jacques-François, GIRAUD Vivien,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALLEST Sébastien à M. PIQUET Loïc
Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Cécile

Objet de la délibération :

Désignation des Membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2026_012 et la nécessité de procéder
à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel
d'offres.

Vu les articles L 1414-2, L 1411-5 et L 2121-21 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel
d'offres pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de
3 membres titulaires et de 3 membres suppléants du conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les
membres de commission d'appel d'offres**

Titulaires : Jacques-François CHANTADUC, Vivien GIRAUD et Loïc PIQUET
Suppléants : Elisabeth FAUGERAS, Marianne LUGNIER et Laëtitia TABARD

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER

Le secrétaire de séance
Cécile BEAUDONNAT



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 03/06/2026

ID : 063-216304519-20260527-2026_036-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_036

Date de la convocation
21/05/2026

Date d'affichage
21/05/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 1.6.2026.

Publication ou
notification le :
3.6.2026
Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 27 Mai
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : CHANTADUC Jacques-François, GIRAUD Vivien,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALLEST Sébastien à M. PIQUET Loïc
Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Cécile

Objet de la délibération :

Désignation d'un Correspondant Défense

Suite à l'élection municipale, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal
de désigner un conseiller municipal ayant en charge les questions de défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité
Jacques François CHANTADUC correspondant défense, pour la durée du
mandat.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Cécile BEAUDONNAT

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 03/06/2026

ID : 063-216304519-20260527-2026_037-DE

Berger
Levallois

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_037

Date de la convocation
21/05/2026

Date d'affichage
21/05/2026

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 1-6-2026.

Publication ou
notification le :
3-6-2026
Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 27 Mai
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : CHANTADUC Jacques-François, GIRAUD Vivien,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALLEST Sébastien à M. PIQUET Loïc
Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Cécile

Objet de la délibération :

Désignation d'un Conseiller Municipal à la Commission de Contrôle des Listes Électorales

Suite à l'élection municipale, Monsieur le Maire rappelle la nécessité de
désigner un conseiller municipal qui participera à la commission de contrôle
nommée par le préfet.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré, désigne **Benjamin VOUTE** en
tant que conseiller municipal titulaire et Sébastien BALLEST en tant que
suppléant pour participer à la commission de contrôle des listes électorales.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER

Le secrétaire de séance
Cécile BEAUDONNAT



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 03/06/2026

ID : 063-216304519-20260527-2026_038-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_038

Date de la convocation
21/05/2026

Date d'affichage
21/05/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 1. 6. 2026.

Publication ou
notification le :
3. 6. 2026
Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 27 Mai

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : CHANTADUC Jacques-François, GIRAUD Vivien,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALLET Sébastien à M. PIQUET Loïc
Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Cécile

Objet de la délibération :

Désignation de conseillers municipaux pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le IV de l'article 1609
nonies C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une
commission locale chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées
aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté
pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). La CLECT contribue à garantir
l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant
transparence et neutralité des données financières.

Chaque commune membre de l'EPCI doit disposer d'au moins un représentant au
sein de la CLECT, issu de son conseil municipal, afin qu'aucun commun membre
ne soit écarté du processus d'évaluation des charges transférées. Toutes les
communes membres de l'EPCI à FPU participent aux délibérations de la CLECT,
qu'elles soient ou non concernées par le transfert de charges évalué. Les membres
de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par
leur conseil municipal.

L'organe délibérant de l'EPCI détermine la composition de la CLECT à la
majorité des deux tiers de ses membres.

Lors de la réunion du Conseil de communauté du 24 avril 2026, a été approuvée la
proposition que la CLECT de la Communauté de Communes Dômes Sancy
Artense soit composée de 45 élus titulaires et 10 suppléants. La répartition du
nombre de membres de la CLECT par commune est, sur la base de critères
démographiques, similaire à la répartition des sièges par commune au sein du
Conseil de communauté à savoir :

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 03/06/2026



ID : 063-216304519-20260527-2026_038-DE

Communes	Nombre de membres titulaires au sein de la CLECT	au sein de la CLECT
SAINT-SAUVES-D'Auvergne	3	0
GELLES	2	0
NEBOUZAT	2	0
OLBY	2	0
ROCHEFORT-MONTAGNE	2	0
MAZAYE	2	0
TAUVES	2	0
CEYSSAT	2	0
TOUR-D'Auvergne	2	0
SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	2	0
SAINT-PIERRE-ROCHE	2	0
VERNINES	2	0
PERPEZAT	2	0
BAGNOLS	2	0
AURIERES	2	0
SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	2	0
LAQUEUILLE	2	0
LARODDE	1	1
SAULZET LE FROID	1	1
ORCIVAL	1	1
SAINT-DONAT	1	1
CROS	1	1
AVEZE	1	1
SINGLES	1	1
TREMOUILLE SAINT LOUP	1	1
HEUME L'EGLISE	1	1
LABESSETTE	1	1
TOTAL	45	10

Le rapport étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 ;

Vu les IV et V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération n° 059-2026 du 24 avril 2026 du Conseil de communauté de Dômes Sancy Artense, arrêtant la composition de la CLECT ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour la commune de Vernines, en tant que Conseiller Municipal, **Norbert OLLIER et Cécile BEAUDONNAT** en qualité de membre titulaire au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER

Le secrétaire de séance
Cécile BEAUDONNAT



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_039

Date de la convocation
21/05/2026

Date d'affichage
21/05/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 1.6.2026.

Publication ou
notification le :
3.6.2026
Le Maire,
Norbert OLLIER



Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 03/06/2026

ID : 063-216304519-20260527-2026_039-DE



L'an deux mil vingt six le : 27 Mai
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : CHANTADUC Jacques-François, GIRAUD Vivien,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALLET Sébastien à M. PIQUET Loïc
Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Cécile

Objet de la délibération :

Désignation d'un représentant de la commune pour la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Monsieur le Maire informe que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

Cette commission a pour missions de :

- Dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports collectifs ;
- Établir un système de recensement des logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Faire des propositions d'amélioration de l'accessibilité pour permettre d'avoir une vision stratégique et prospective de la mise en accessibilité du territoire ;
- Établir les rapports annuels à présenter aux différentes instances communautaires et préfectorales.

Cette commission se réunit au moins une fois par an et doit notamment suivre l'agenda d'accessibilité programmé (ADAP) de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, ainsi que faire le point sur les ADAP des 27 communes membres.

Le conseil communautaire du 24 avril 2026 a arrêté sa composition, qui rassemble un représentant de chaque commune membre désigné au sein du conseil municipal, les représentants de la DDT, des représentants d'associations de personnes en situation de handicap et de centres d'intervention et de secours du territoire.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 03/06/2026

Berger
Levraut

ID : 063-216304519-20260527-2026_039-DE

Le conseil municipal après en avoir
PIQUET, pour représenter la commune au sein de la Commission Intercommunale
d'Accessibilité de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Cécile BEAUDONNAT

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Cécile Beaudonnat, the secretary of the meeting.



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 03/06/2026

ID : 063-216304519-20260527-2026_040-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_040

Date de la convocation
21/05/2026

Date d'affichage
21/05/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 1. 6. 2026.

Publication ou
notification le :
3. 6. 2026
Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 27 Mai
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : CHANTADUC Jacques-François, GIRAUD Vivien,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALLEST Sébastien à M. PIQUET Loïc
Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Cécile

Objet de la délibération :

Service d'Aides aux Devoirs - Facturation 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2025_049 portant sur les tarifs du
service d'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2025-2026.

Monsieur le Maire présente l'inscription de Maé BARENTIN en date du
31 mars 2026, pour 6 séances restantes de l'année.

Monsieur le Maire propose d'appliquer une tarification différentielle au regard
du nombre de séances réalisées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer
le tarif de l'aide aux devoirs à 30 € (trente euros) pour l'enfant
BARENTIN Maé pour l'année scolaire 2025-2026.**

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Cécile BEAUDONNAT

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_041

Date de la convocation
21/05/2026

Date d'affichage
21/05/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 1.6.2026.

Publication ou
notification le :
3.6.2026.

Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 27 Mai
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : CHANTADUC Jacques-François, GIRAUD Vivien,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALLEST Sébastien à M. PIQUET Loïc
Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Cécile

Objet de la délibération :

Gestion des Animaux en Divagation sur la voie publique

Monsieur le Maire rappelle que l'article R211-11 du code rural fait obligation
au Maire de « prendre toutes dispositions de nature à permettre la prise en
charge rapide de tout animal errant... » et la délibération 2014-008.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections
municipales, il y a lieu d'actualiser la convention entre la Clinique vétérinaire
des Deux Roches (Dr DOUTAUD et Dr SAGE) située à Rochefort-Montagne et
donne lecture de la dite convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les dispositions de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion des animaux
errants sur la voie publique de la commune de Vernines avec la clinique
vétérinaire des Deux Roches (Dr DOUTAUD et Dr SAGE),
- demande à Monsieur le Maire de prévoir à cet effet les inscriptions
budgétaires nécessaires.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Cécile BEAUDONNAT

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 03/06/2026

ID : 063-216304519-20260527-2026_042-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_042

Date de la convocation
21/05/2026

Date d'affichage
21/05/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 1-6-2026.

Publication ou
notification le :
3-6-2026.

Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 27 Mai
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : CHANTADUC Jacques-François, GIRAUD Vivien,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALLEST Sébastien à M. PIQUET Loïc
Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Cécile

Objet de la délibération :

Adressage : Numérotation Complémentaire

Monsieur le Maire rappelle la procédure de dénomination des voies et de numérotations des bâtiments sur le territoire communal.

Monsieur le Maire présente la proposition de numérotation complémentaire pour la nouvelle habitation située sur la parcelle ZO 240, soit 220 Route d'Orcival

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la numérotation métrique complémentaire telle que présentée ci dessus
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Cécile BEAUDONNAT

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 03/06/2026
ID : 063-216304519-20260527-2026_043-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_043

Date de la convocation
21/05/2026

Date d'affichage
21/05/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 1.6.2026.

Publication ou
notification le :
3.6.2026.
Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 27 Mai
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : CHANTADUC Jacques-François, GIRAUD Vivien,
PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALLEST Sébastien à M. PIQUET Loïc
Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Cécile

Objet de la délibération :

Subvention BP 2026 - Vernines s'Anime

Monsieur le Maire rappelle que les associations stockent leur matériel dans les
bâtiments publics de la commune.

Le matériel de l'association Vernines s'Anime étant volumineux et conséquent, il
ne peut être stocké en totalité dans un bâtiment communal. L'association loue un
bâtiment privé pour le stockage complémentaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de
l'association Vernines s'Anime pour s'acquitter des frais de location.

Madame Sandrine Beaudonnat se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de
verser une subvention d'un montant de **Quatre cent vingt euros (420€)** sur le
budget de la commune de l'exercice 2026, à l'association Vernines s'Anime.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Cécile BEAUDONNAT